Minute sécurité

Un garde-corps doit empêcher la chute: au-dessus, au-dessous ou à travers celui-ci.

Règle d'or n° 2

En décembre 2021, à l'aciérie, un opérateur glisse sous le garde-corps et fait une chute de 8m.
Le garde-corps était incomplet (absence de plinthe).

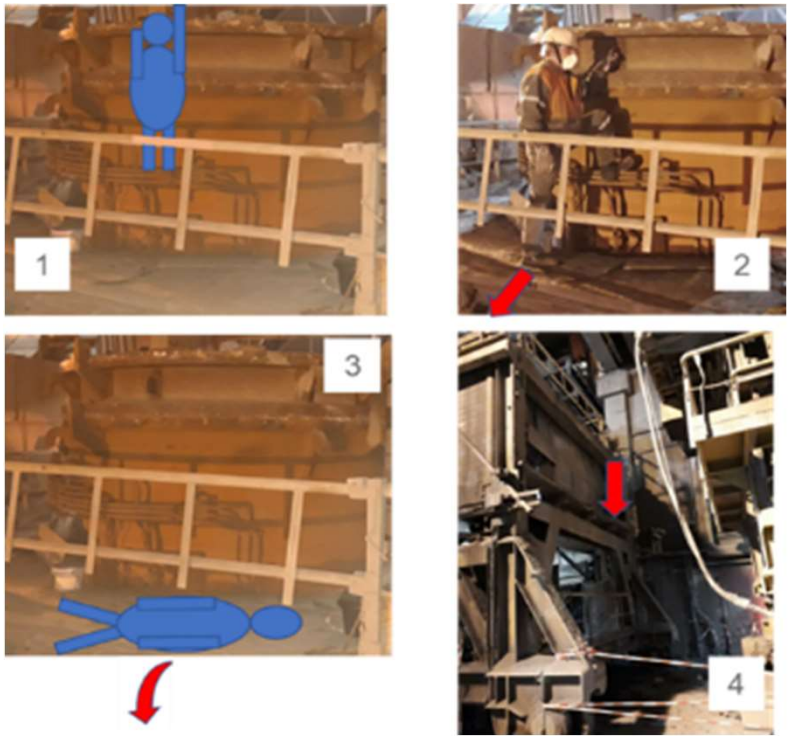

En juin 2021, au train à chaud de DK, un opérateur passe par dessus le garde corps et tombe sur la tête.

Du fait de l'ajout d'une passerelle, le garde-corps était devenu trop bas, et n'empêchait plus la chute au-dessus de celui-ci.

Je signale tout garde-corps et/ou toute situation non-conformes.
Je ne modifie jamais un garde-corps sans une autorisation écrite de ma hiérarchie.